Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

Indicateur 4.1.1 : Proportion d'enfants et de jeunes : (a) en cours élémentaire ; (b) en fin de cycle primaire ; et (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

Information institutionnelle

Organisation:

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Concepts et définitions

Définition:

Proportion d'enfants et de jeunes en 2e et en 3e année qui atteignent au moins le niveau de compétence minimal en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.

Concepts:

Le niveau de compétence minimal inclut les connaissances de base dans un domaine (mathématiques, lecture, etc.) mesurées par des évaluations de l'apprentissage. Jusqu'en août 2018, il n'existait aucune définition du niveau de compétence minimal qui ait fait l'objet d'un accord au niveau international. Avant cette date, l'ISU calculait les résultats en fonction du niveau de compétence minimal défini par chaque évaluation.

Niveaux de compétence minimaux définis par chaque évaluation de l'apprentissage

Le tableau ci-dessous indique les niveaux de compétence minimaux pour chaque évaluation de l'apprentissage par année/âge cible et par domaine. En raison de l'hétérogénéité des niveaux de performance fixés par les évaluations nationales et internationales, ces niveaux de performance seront harmonisés avec les niveaux de performance minimaux définis au niveau mondial et les descripteurs de politique convenus en septembre 2018 (voir 4.1.1. Demande de reclassement de l'ISU 2018.09.28.docx), qui permettront d'établir des liens au niveau pédagogique. Une fois les correspondances établies, la communauté internationale sera en mesure d'identifier, et ce pour chaque pays, la proportion d'enfants ayant atteint au moins les niveaux de compétence minimaux.

Tableau 1. Niveaux de compétence minimaux définis par chaque évaluation d'apprentissage

Nom	Année/âge cible	Domaine	Niveau de compétence minimal (NCM)	
-----	--------------------	---------	------------------------------------	--

LLECE	3e année	Lecture	Niveau 2	
		Mathématiques	Niveau 2	
PASEC	2e année	Lecture	Niveau 3	
TAGEC		Mathématiques	Niveau 2	
TIMSS	4e année	Mathématiques	Niveau de référence international minimal	
PIRLS	4e année	Lecture	Niveau de référence international minimal	
MICS6	2e/3e année	Lecture	Compétences fondamentales en lecture	
		Mathématiques	Compétences fondamentales en numératie	
EGRA	2e/3e année	Lecture	Nombre de mots corrects par minute (mcpm) au-dessus d'un seuil donné (généralement 45 mcpm) défini par chaque pays	
EGMA	2e/3e année	Mathématiques	Pourcentage de réponses correctes pour l'addition et la soustraction au-dessus d'un seuil donné (généralement 80 % de réponses correctes) défini par chaque pays	
Réseau PAL	3e année	Lecture	Peut lire un ou plusieurs textes tels que définis par chaque pays	
		Mathématiques	Peut faire un ou plusieurs problèmes arithmétiques tels que définis par chaque pays	
I	 			

Évaluation nationale	2e/3e année, fin du primaire ou	Lecture	Définis par chaque évaluation nationale
	fin du secondaire	Mathématiques	Définis par chaque évaluation nationale

Justification:

Plus le chiffre est élevé, plus est élevée la proportion d'enfants et/ou de jeunes atteignant au moins une compétence minimale dans un domaine (lecture ou mathématiques) selon les limites précisées à la section "Commentaires et limites".

Commentaires et limites:

Les résultats des évaluations nationales de l'apprentissage à l'école et dans la population ne sont pas nécessairement comparables d'un pays à l'autre, à moins que ces dernières ne soient basées sur les mêmes méthodologies. Les résultats des évaluations internationales de l'apprentissage sont quant à elles comparables pour les pays qui ont participé aux mêmes évaluations, mais ne sont pas comparables d'une évaluation à l'autre sans un effort analytique supplémentaire.

La comparabilité dans le temps est possible si l'évaluation inclut un processus d'appariement adéquat entre les différentes vagues. Le tout est décrit dans la note "4.1.1. Demande de reclassement de l'ISU 20181001.docx."

Méthodologie

Méthode de calcul :

Le nombre d'enfants et/ou de jeunes au stade d'éducation n au cours de l'année t atteignant au moins le niveau de compétence prédéfini dans la matière s exprimé en pourcentage du nombre d'enfants et/ou de jeunes au stade d'éducation n, au cours de l'année t, pour tous les niveaux de compétence dans la matière s.

$$MPL_{t,n,s} = MP_{t,n,s} / P_{t,n}$$

où:

 $MP_{t,n,s}$ = le nombre d'enfants et de jeunes au stade d'éducation n, au cours de l'année t, qui ont atteint au moins le niveau de compétence minimal dans la matière s.

 $P_{t,n}$ = le nombre d'enfants et de jeunes au stade d'éducation n, au cours de l'année t, pour tous les niveaux de compétence dans la matière s.

n = le stade de l'éducation ayant été évalué

s = le sujet ayant été évalué (lecture ou mathématiques).

Traitement des valeurs manquantes :

• Au niveau national

Les valeurs manquantes ne sont pas imputées.

• Aux niveaux régional et mondial

Les valeurs manquantes ne sont pas imputées.

Agrégats régionaux :

Ne s'applique pas pour l'instant. Les données sont rapportées au niveau national seulement.

Sources de divergences :

Ne s'applique pas pour l'instant. Les données sont rapportées au niveau national seulement.

Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national :

Information non disponible.

Assurance de la qualité :

Information non disponible.

Sources de données

Description:

Type de sources de données : Évaluations de l'apprentissage à l'école et dans la population.

Tableau 2. Comment les rapports intermédiaires sont-ils structurés ?

	À l'école		Enquêtes auprès	Année
	International	National	des ménages	Aimee
2e/3e année	LLECE	Oui	MICS6	2e/3e années plus un an lorsque le primaire dure plus de 4 ans selon le niveau de la
	PASEC			classification internationale type de l'éducation (CITE) du pays

Page: 4 of 9

Dernière mise à jour : Octobre 2018

	TIMSS		Réseau PAL	
	PIRLS			
	EGRA/EGMA			
Définition du niveau minimal jusqu'à la publication de 2018	Ceux définis par chaque évaluation par point de mesure et domaine			
Définition du niveau minimal à partir de 2019	Selon l'alignement adopté par le GAML et le TCG en septembre 2018			
Validation	Envoyé par l'ISU pour l'approbation des pays			

Notes : TIMSS/PIRLS 4e année : ces résultats sont attribués à la fin du primaire lorsque, selon les niveaux de la classification internationale type de l'éducation (CITE) dans un pays donné, il y a 4 années au primaire. Lorsque le primaire compte plus de 4 années, ils sont attribués aux 2e et 3e années. (Source : ISU)

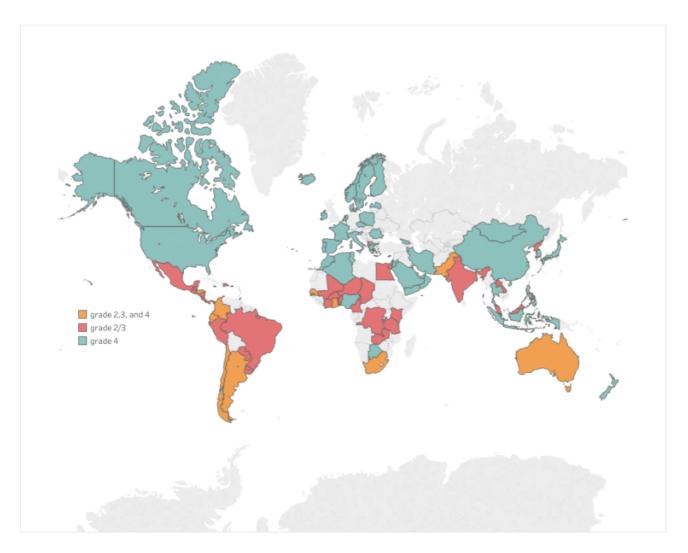
Processus de collecte:

Information non disponible.

Disponibilité des données

Description:

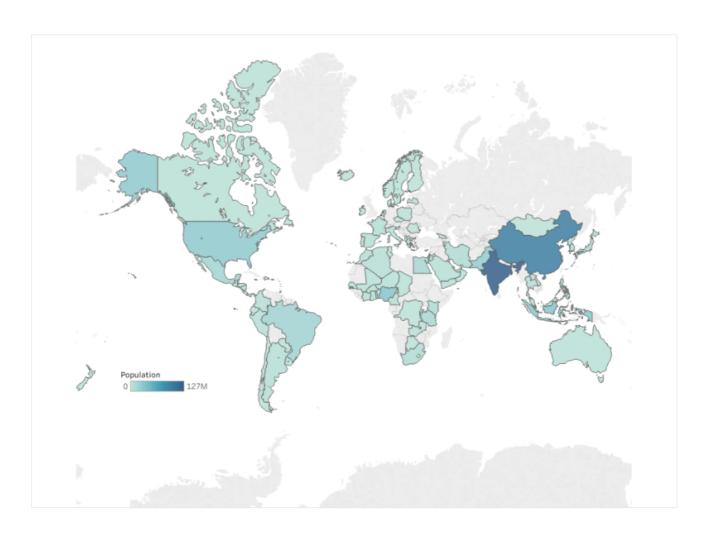
Figure 1. Disponibilité des données pour l'indicateur 4.1.1 (a), par année



Dágiona	Nombre de pays		
Régions	ayant des données disponibles		
Afrique du Nord	4		
Afrique subsaharienne	19		
Asie centrale et du Sud	3		
Asie de l'Est et du Sud-Est	12		

Asie occidentale	11
Europe	21
Amérique latine et Caraïbes	25
Amérique du Nord	2
Océanie	3
Monde	100

Figure 2. Couverture de la population dans les pays où les données sont disponibles pour cet indicateur



Note: Les pays pour lesquels les données pour l'indicateur ODD 4.1.1 (a) sont disponibles pour les élèves de 2e, 3e ou 4e année représentent 76 % de la population des enfants d'âge scolaire au niveau primaire. Si on ne considère que les pays pour lesquels des données sont disponibles pour les élèves de 2e ou 3e année, le niveau de couverture est de 39 %.

Séries chronologiques:

Données disponibles à partir de 2000. Cet indicateur sera rapporté annuellement.

Désagrégations:

L'indicateur 4.1.1.a doit être désagrégé par sujet (lecture et mathématiques) et sexe.

Calendrier

Collecte de données :

La collecte de données est en cours.

Diffusion des données :

Septembre 2018; Février 2019

Fournisseurs de données

Apprentissage à l'école

- Les évaluations internationales à grande échelle sont rapportées à l'ISU par des organisations internationales (LLECE, PASEC, TIMSS et PIRLS). Qu'elles soient régionales ou internationales, elles incluent généralement différents niveaux de performance ainsi que la moyenne et l'écart type. Chacune d'entre elles détermine un niveau de référence permettant d'identifier les enfants/ les jeunes qui obtiennent le niveau minimal.
- Évaluations nationales à grande échelle basées sur un échantillon ou un recensement. Les pays doivent rapporter la proportion d'élèves par niveau de compétence et ce pour chaque domaine, ainsi que le niveau de compétence minimal, lorsqu'il est défini par l'évaluation nationale. EGRA et EGMA tels que rapportés par USAID ou par les pays individuels.

Enquêtes auprès des ménages

• MICS6 : rapporté à l'ISU par l'UNICEF

• Le Réseau Pal : rapporté à l'ISU par le Réseau Pal

Compilateur de données

Institut de statistique de l'UNESCO

Dernière mise à jour : Octobre 2018

Références

ISU (2018). Guide rapide des indicateurs de l'éducation pour l'ODD 4.

http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/uis_sdg4_indicators_quickguide-fr-f-web.pdf

ISU (2017). Protocole d'établissement des rapports sur l'indicateur 4.1.1.

http://gaml.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/2/2019/08/GAML6-WD-2-Protocoledetablissement-des-rapports-sur-l indicateur-4.1.1.pdf

ISU (2018). Demande de reclassement de l'indicateur SDG 4.1.1.a.

Indicateurs connexes

Ces métadonnées couvrent la partie (a) de l'indicateur 4.1.1 : Proportion d'enfants et de jeunes *en 2e et en 3e année* qui atteignent au moins un niveau minimal de compétence en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe.

Les indices de parité pour cet indicateur sont présentés à l'indicateur 4.5.1.

Page: 9 of 9